

CLI des monts d'Arrée
Groupe de travail " étude et expertises

23 juin 2009 – Quimper

Participants :

Membres de la CLI des monts d'Arrée :

Philippe Bietrix (ordre des médecins)
Chantal Simon-Guillou (1^{ère} vice-Présidente)
Michel Garancher (ordre des vétérinaires)
Patrick Fer (représentant de la CGT)
Alain-François Calderon (Eau et rivières)
René-Pierre Bolan (Bretagne vivante)
Chantal Cuisnier (Sortir du nucléaire)
Danièle Guéguen (Conseillère municipale de La feuillée)
Sylvie Birhart (conseillère municipale de Brennilis)
François Kergoat (Maire de Loqueffret)
Vincent Vigouroux (adjoint au maire de Braspart)

Membre à voix consultative :

Xavier Petitjean, chef de l'aménagement du site des monts d'Arrée – EDF / CIDEN

Services du Conseil général :

Romain Rollant (Cabinet du Président du Conseil général)
Jean François Franck (Directeur DEE)
Emmanuel Quéré (Chef de service DEE//SEDIE)

Relevé de décisions.

1 - Introduction :

Ph. Bietrix propose, d'une part, de concentrer la discussion sur l'identification des enjeux déjà repérés, en tenant compte des études déjà menées qui peuvent servir de base pour ensuite identifier quels sont les besoins en études à venir.

d'autre part, de prendre en compte l'actualité sur l'enquête publique du dossier de demande de démantèlement faite par EDF et pour laquelle les services de l'Etat (Mission de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (MSNR) ont donné un avis favorable le 2 juin dernier.

Ce dossier fera l'objet d'une consultation de la CLI qui devra rendre un avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique. Il suggère qu'il pourrait être intéressant de faire appel à un consultant extérieur pour l'examen de ce dossier. Cela permettrait également de compléter les connaissances et faire le point sur ce qui existe concernant les informations en matière de contamination sur le site, le dossier reprenant certainement beaucoup d'information et de résultats d'études déjà produites.

2 – Résumé succinct des échanges :

F. Kergoat demande si le but est de faire un bilan du fonctionnement de l'installation.

Ph. Bietrix indique que, dans un premier temps, il serait sans doute important, avant de partir sur ce type de bilan de faire le point sur l'information disponible et de bien identifier les enjeux repérés.

F. Kergoat estime que le contexte actuel nécessite de s'occuper de la phase de démantèlement à venir. Dans ce cas, il estime qu'il faut se concentrer sur ce dossier.

Ch. Cuisnier considère en revanche que, pour pouvoir se concentrer sur les impacts possibles de la phase à venir, il faut partir d'une situation de référence. Or la CLI n'en dispose pas, il faut faire selon elle un état zéro.

Ph. Bietrix considère que le but d'une étude serait de faire le point sur les risques et impacts possibles de l'opération à venir et, le cas échéant, d'identifier les études complémentaires à mener.

S. Birhart rappelle que des études récentes viennent d'être publiées, notamment celle de l'ACRO sur la période 2007 / 2008.

Ch. Cuisnier estime pour sa part, qu'il manque cependant des informations importantes qu'il est nécessaire de connaître pour pouvoir analyser les impacts possibles des opérations de démantèlement. Elle cite, par exemple, le rabattement de la nappe : les résultats disponibles se réfèrent aux seuils réglementaires. On ne dispose donc pas des mesures exactes et il est donc impossible de connaître le taux de contamination réel en tritium. Des discussions s'installent sur les mesures de tritium faites par l'industriel ainsi que sur des demandes de résultats d'études ou d'analyses faites par les associations auprès de l'exploitant.

Ch. Cuisnier estime que les études complémentaires à mener portent sur le tritium. Le tritium organiquement lié doit être recherché ainsi que le carbone 14, indépendamment de l'actualité en cours. Des précisions pourraient aussi être apportées sur l'impact du rejet du pompage dans le lac Saint Michel.

Ch. Simon-Guillou considère que si, certains points sont certainement à creuser, la priorité est sans doute, d'expertiser le dossier de démantèlement, éventuellement, en s'appuyant sur les dossiers que le service a déjà réunis. Sur cette base, c'est seulement ensuite que les questions complémentaires pourront être étudiées.

E. Quéré indique que la MSNR a transmis le dossier de demande de démantèlement à la Préfecture. Interrogée à ce sujet, celle-ci a indiqué avoir reçu le dossier en début de semaine et organise actuellement les modalités de consultation et d'enquête publique, notamment la saisine du tribunal administratif. Conformément à ce que le sous-Préfet a indiqué lors des précédentes réunions de la CLI, le dossier devrait être transmis assez rapidement au Président de la CLI dans le cadre de la consultation. Ensuite, aura lieu l'enquête publique, vraisemblablement à l'automne.

Ch. Simon-Guillou pense donc que l'enjeu prioritaire est bien l'analyse du dossier d'expertise. Un premier point est donc d'acter le fait de se faire accompagner par un expert pour analyser le dossier.

3 – Propositions du groupe de travail :

Le groupe de travail adopte à la majorité le fait qu'il faille, en priorité, étudier le dossier qui lui sera proposé à la consultation, dans la perspective de la phase d'enquête publique. Il valide également le fait de faire appel à un organisme extérieur pour l'analyse du dossier.

Concernant les organismes à solliciter, deux organismes sont identifiés : l'ACRO et la CRIIRAD. Les services du Conseil général vont se renseigner pour savoir si des laboratoires universitaires ou d'autres structures peuvent également être sollicités. L'ANCLI sera également interrogée au sujet des organismes susceptibles de pouvoir répondre à une telle consultation.

Sur les modalités d'organisation de la procédure, le groupe de travail propose d'informer l'ensemble des membres de la CLI sur une proposition de cahier des charges simple pouvant accompagner une courrier de consultation.

Le groupe de travail pense qu'il n'est pas nécessaire de repasser devant un vote de la CLI pour valider le choix du consultant. Il se propose de sélectionner les offres pour proposer un candidat qui pourra ensuite être retenu par le Président de la CLI et ainsi être disponible dès la fin de l'été.

Le calendrier suivant est proposé :

- 29 juin transmission pour information aux membres de la CLI du présent relevé de décision et d'une proposition de cahier des charges.
- 6 juillet : lancement de la consultation
- 6 août ou jours suivants : réception des offres,
- 19 août : réunion du Groupe de travail pour sélection des offres,
- 24 août ou jours suivants, notification du marché et début de la prestation (si le dossier a été reçu par la CLI).

**Cahier des charges pour une mission d'expertise relative
à la consultation de la commission locale d'information des monts d'Arrée
sur le dossier de demande de démantèlement de niveau 3
de l'installation nucléaire de base n°162 dénommée EL 4-D, centrale des monts d'Arrée**

1 – Contexte de la prestation :

EDF a déposé un dossier d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée (INB n°162) le 25 juillet 2008. Ce dossier, complété par un courrier du 31 mars 2009, a été jugé recevable par la mission "sûreté nucléaire et radioprotection" (MSNR) du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Conformément aux dispositions du décret du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment son article 13, ce dossier doit maintenant être soumis à consultation de certains acteurs institutionnels et à enquête publique.

Le Préfet du Finistère va donc devoir organiser la consultation et l'enquête publique sur ce dossier. Celles-ci devraient être lancées conjointement et pour une durée d'un mois, à l'automne.

La commission locale d'information créée auprès de l'installation nucléaire de base n°162 des monts d'Arrée devra rendre son avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique.

Les membres de la commission locale d'information n'étant pas, pour la plupart, des spécialistes en matière de démantèlement et de radio protection, la commission souhaite pouvoir disposer d'une analyse technique du dossier. L'objectif de cette analyse est de :

- identifier les étapes du démantèlement qui pourraient faire l'objet d'observations ou de demande de précisions de la part de l'exploitant,
- identifier les risques possibles pour les populations, les personnes participant aux travaux de démantèlement et l'environnement ainsi que les mesures proposées par l'exploitant pour les limiter ou les supprimer,
- disposer, sous forme de synthèse(s), des points à enjeux afin de pouvoir guider les débats de la commission sur le dossier d'enquête publique et, ainsi, faciliter la rédaction de son avis final.

2 – Nature de la prestation :

La prestation demandée porte sur l'analyse du dossier d'enquête publique. Il s'agira de pouvoir identifier les phases du projet qui pourraient présenter des risques pour la santé et l'environnement, d'apporter une analyse critique des différentes pièces du dossier de demande de démantèlement et un avis sur la méthode proposée par l'exploitant pour chacune des opérations prévues ; enfin de produire une synthèse par thème présentant des enjeux pour la CLI : impacts sur les populations et l'environnement, risques identifiés lors des étapes essentielles du démantèlement. Ces synthèses doivent permettre à la CLI d'appréhender le dossier pour permettre les échanges et construire son avis final sur le dossier. Ce travail fera l'objet d'une présentation devant les membres de la commission locale d'information.

Le prestataire s'attachera à rendre simples et pédagogiques les démonstrations et les analyses qu'il pourra mener. Il analysera également les pièces du dossier en fonction du contexte existant, notamment des études déjà menées sur le site et des interrogations posées par certains membres de la CLI au sujet, par exemple, de la présence de tritium ou de carbone 14 dans l'environnement, du rabattement de la nappe située sous le site et du rejet du pompage dans le lac ou en matière d'impact épidémiologique.

La prestation inclura :

- les documents écrits restituant l'analyse du dossier de demande de démantèlement. Ils seront transmis au service du Conseil général chargé du secrétariat général de la CLI en version papier et électronique. Les documents utiles à la présentation de l'étude lors de la CLI seront transmis par voie électronique au secrétariat général de la CLI au moins une semaine avant la réunion de la CLI.
- les supports de présentation éventuellement réalisés et présentés à la CLI. Ceux-ci seront communiqués au préalable au secrétariat général de la CLI. L'articulation des présentations et les modalités de leur diffusion aux membres de la CLI seront organisées avec le secrétariat général de la CLI afin de favoriser l'appropriation du dossier la meilleure possible, par les membres de la CLI.
- une réunion de préparation de la mission avec le secrétariat général de la CLI (possibilité de visio-conférence).
- la participation à trois réunions : une première, préalable à l'enquête publique, une seconde pour présenter l'analyse du dossier lors de laquelle aura lieu le débat sur la préparation de l'avis, une troisième réunion qui pourra être une réunion publique. Ces réunions pourront avoir lieu en fin de journée et nécessiteront une présence sur place (pas de visio-conférence possible). Le rôle du prestataire lors de ces réunions sera d'apporter des éléments de présentation sur les enjeux du dossier, de manière synthétique et pédagogique afin d'informer les participants et ainsi leur permettre de construire leur avis sur le dossier.
- l'ensemble des frais et coûts inhérents à la présente prestation y compris les déplacements sur site et les réunions.

3 - Durée maximale de la prestation :

La prestation est prévue pour débuter dès la notification du marché (fin août / début septembre et se déroulera durant la période d'enquête publique. La CLI devra rendre son avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique.

Le prestataire devra donc rendre son analyse dans un calendrier compatible avec le calendrier de l'enquête publique, non connu aujourd'hui. Celle-ci ne devrait pas s'étendre au delà de la fin de l'année 2009.

4 – Critères de jugement des offres :

- valeur technique de l'offre (60%)
- prix (30%)
- modalités et délais d'exécution de la prestation (10%)

Le candidat devra fournir un mémoire technique décrivant les modalités d'exécution des prestations (nombre d'intervenants, leurs qualifications (cv) et références dans les trois ans dans le même domaine, délai d'exécution à proposer par le candidat).

4 – Utilisation des documents et confidentialité

Le prestataire travaille pour le compte du Conseil général du Finistère et à ce titre, autorise le Conseil général à transmettre son rapport ou ses supports de présentation à l'ensemble des membres de la CLI et à utiliser librement ce travail, notamment dans d'éventuelles communications écrites ou orales, sous réserve de citer ses sources. Le prestataire s'interdit de communiquer ou diffuser toute information au sujet de cette étude à des tiers sans l'accord écrit préalable du Conseil général.

Par ailleurs, le prestataire pourra disposer des documents réunis par la CLI (liste jointe) pour compléter sa documentation.

5 – Contact :

Emmanuel QUERE,

Conseil général du Finistère

Direction de l'eau et de l'environnement, service "énergie, déchets, information environnementale"

32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

02 98 76 26 61 ou emmanuel.quere@cg29.fr

Liste bibliographique des documents reçus par la Commission locale d'information auprès de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée au 23 juin 2009

1 - Rapports thématiques ou études sur le site :

BOVARD (P) et GRAUBY (A), 1961, *Pédologie Nucléaire, Etude du site de Brennilis Centrale des Monts d'Arrée*, 64 pages

SGN (collectif), 1998, *Synthèse des données radiologiques relatives aux sources hors bloc réacteur de la centrale de Brennilis*, 222 pages.

CEA / APAVEO, (collectif), 1998, *Site des Monts d'Arrée – surveillance de la corrosion du circuit primaire CO₂*, 23 pages.

CEA/EDF, (Collectif), 2000, *Caractérisation radiologique des déchets – détermination des radio-nucléides émetteurs α et β pur*, 19 pages.

CEA (Collectif), 2002, *Caractéristiques physiques et radiologiques des échangeurs du réacteur EL4*, 25 pages.

ACRO (Collectif), 2003 *Etat des lieux de la radioactivité du bassin versant et de la rade de Brest, dans le cadre du contrat de Baie*, 90 pages.

ACRO/LSCE (Collectif), 2006, *Origine des éléments de la famille de l'uranium-235 observés dans la rivière Ellez à proximité du réacteur nucléaire EL4 en cours de démantèlement*, 63 pages.

Chareyron (B), 2006, *Résultats et interprétation des analyses radiologiques d'eau et de plantes en aval de la centrale de Brennilis/ SMA (Site des Monts d'Arrée)*, CRIIRAD, 13 pages.

Chareyron (B), 2007, *Impact radiologique de la centrale de Brennilis SMA*, CRIIRAD, 86 pages.

EDF, (Collectif), 2007, *Prolongation de rabattement de nappe BCI STE – Etude d'impact sur l'environnement – Site de Brennilis – SMA*, 68 pages.

ACRO/LSCE (Collectif), 2008, *Etude de l'origine des éléments de la famille de l'uranium-235 observés en excès dans les environs du réacteur nucléaire expérimental EL4 en cours de démantèlement, 2007/2008*, 51 pages.

2 - Rapports de suivi de l'installation ou réalisés dans le cadre d'interventions :

EDF (Collectif), 1985, *Copie des registres de déclaration des rejets radioactifs atmosphériques et liquides ainsi que des résultats du plan de surveillance réglementaire transmis par le SMA chaque mois aux autorités (SCPRI, puis OPRI), sur toute la période d'exploitation de 1967 à 1985*, ~ 400 pages

EDF/CIDEN (Collectif), 1997, *Fiche de Suivi (FS) du local 300*, 1 page

EDF/CIDEN (Collectif), 1997, *Fiche de Suivi de Salle : local 301*, 1 page.

SGN, (Collectif), 1998, *Rapport de fin d'intervention (RFI)– Inventaire radiologique Enceinte Réacteur – EL4*, ~300 pages.

EDF (Collectif), 2007, *Règles Générales d'Exploitation*, 202 pages

SOCODEI (Collectif), 2006, *Fiches de non-conformité*, 3 pages

ANDRA (Collectif), 2006, *Fiches de constat et fiches de traitement de non-conformité colis*, 9 pages

EDF (Collectif), 2006, *Bilan annuel déchets de l'INB 162 exercice 2006*, 42 pages

SOGERIS/Alfadir (Collectif) 2008, *Compte rendu de fin d'intervention de la caractérisation des bouteilles échangeurs de Brennilis par mesure de débit de dose colmatées et mesures d'épaisseurs*, 2008, ~100 pages »

EDF (Collectif), 2006, *Copie des demandes de prise en charge des colis par les filières d'évacuation (ANDRA, CENTRACO, etc...)*, ~ 400 pages.

3 – Etudes relatives aux étapes de démantèlement :

EDF/CIDEN (Collectif), 2002, **Site de Brennilis - Etudes de démantèlement de niveau 3 – Isolement du bloc réacteur – Module 0**, 31 pages.

EDF et CEA (Collectif), 1997, **Analyse de sûreté de l'INB 162-EL4 D du 02 décembre 1996 et 08 octobre 1997**, 156 pages.

EDF/CIDEN (Collectif), 2002, **Site de Brennilis - Etudes de démantèlement de niveau 3 – Dossier d'orientation du démantèlement des échangeurs – Module 2**, 83 pages.

EDF/CIDEN (Collectif), 2002, **Site de Brennilis – Etudes de démantèlement niveau 3 – Orientations et découpage des études du démantèlement du bâtiment ER**, 20 pages.

EDF/CIDEN (Collectif), 2002, **rapport d'intervention. Campagne de spectrométrie gamma sur frottis réalisés à l'intérieur de la sphère du circuit CO2 dans l'ER**, 2002, 33 pages.

EDF (Collectif), 2002, **Dossier de projet de démantèlement de Brennilis**, 5 pages

EDF(Collectif), 2002, **Rapport de sûreté de l'INB 162 – Site des Monts d'Arrée – Volume I**, 133 pages

EDF(Collectif), 2002, **Rapport de sûreté de l'INB 162 – Site des Monts d'Arrée – Volume II**, 82 pages

EDF(Collectif), 2002, **Rapport de sûreté de l'INB 162 – Site des Monts d'Arrée – Volume III**, 23 pages

EDF(Collectif), 2003, **Rapport de sûreté de l'INB 162 – Site des Monts d'Arrée - avenant révision 2003**, 143 pages

EDF (Collectif), 2007, **Lettre d'EDF/SMA à l'ASN**, 8 pages